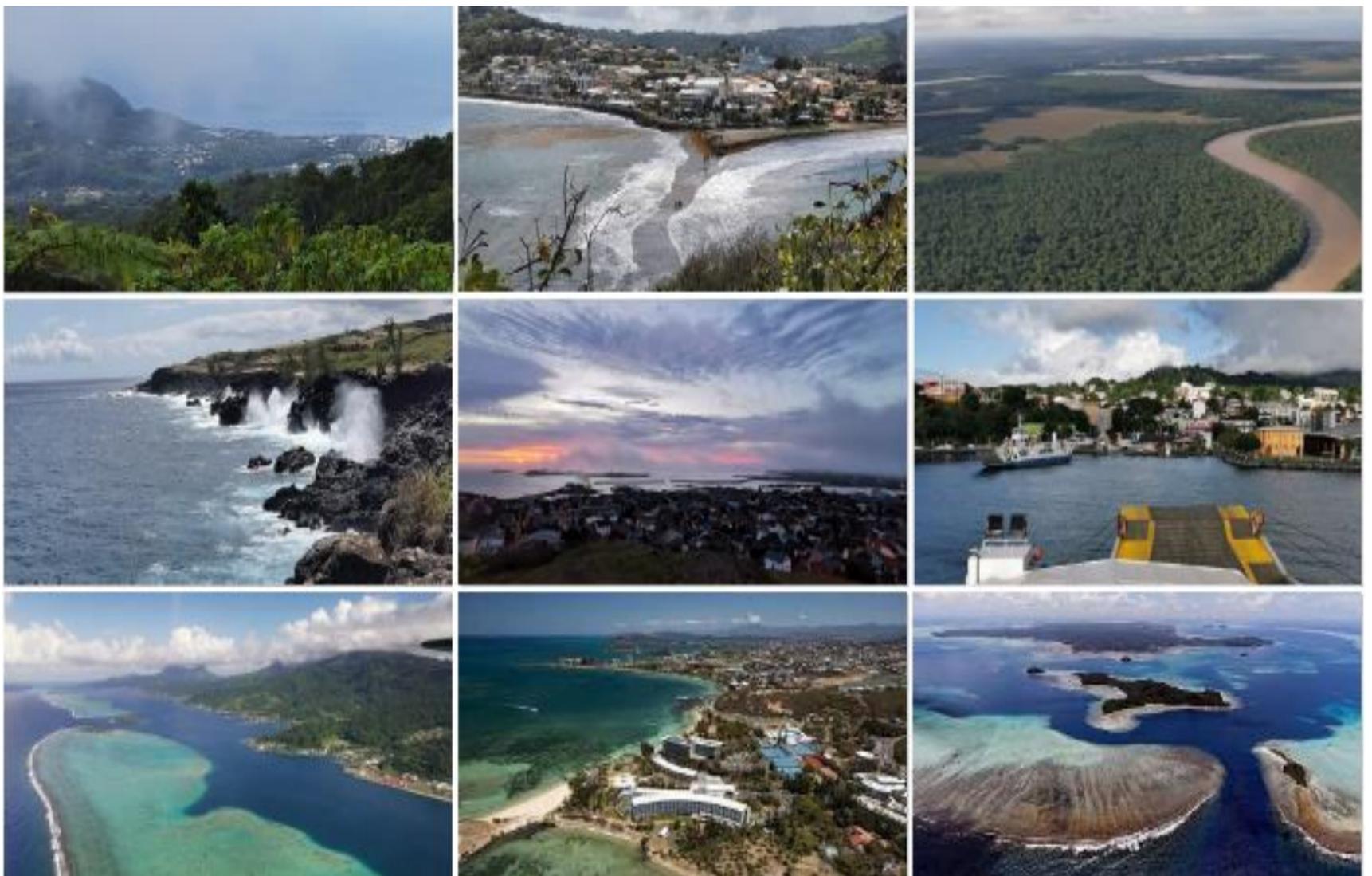


Rapport d'activité 2022 MIGT Outre-mer



EDITO

Le début de l'année est la saison des rapports d'activité. La MIGT outre-mer n'échappe pas à cette tradition. Nous avons toutefois choisi une forme originale, et j'espère attractive, de type "gazette", car l'objectif est que vous ayez envie de prendre connaissance des missions conduites par la MIGT-OM durant cette année 2022 dans ces territoires lointains et souvent mal connus.

En effet la situation est loin d'être idyllique comme le suggèrent les cartes postales de notre inconscient collectif. Ces territoires sont magnifiques et recèlent des richesses en biodiversité, paysages et histoire, mais ils sont aussi confrontés à des problèmes sociaux et climatiques en accélération.

L'IGEDD, à travers la MIGT OM ne ménage pas ses efforts de présence, d'écoute et d'action à leurs côtés.

Didier Kruger



| | | |
|--|--|--|
| Directeur de la publication : Didier Kruger | Rédacteur en chef : Jérôme Petitguyot |  IGEDD INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE |
| Rédacteurs : Christophe Viret, Jean-Yves Bajon, Soraya Daou, Patrick Lambert, Michel Py, Olivier Robinet, Frédéric Rocchi | | |
| Mise en page : Elisabeth Malouvet | | |
| Crédit photo : Didier Kruger, Christophe Viret, Jérôme Petitguyot | | |

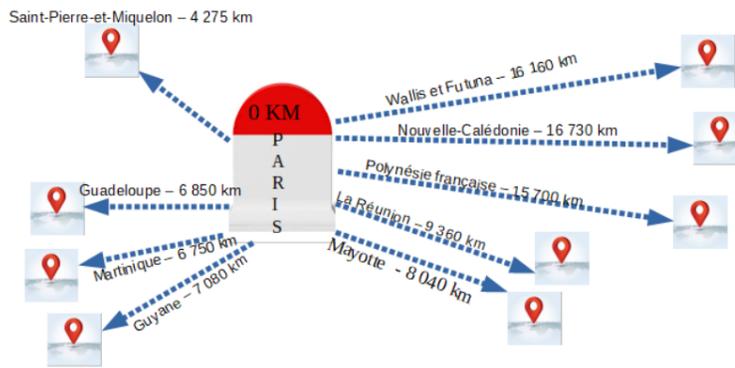
PRESENTATION

La MIGT outre-mer, singulière et atypique

La MIGT outre-mer intervient en direct auprès des services déconcentrés relevant du pôle ministériel MTE, MCTRCT, Mer pour les missions, audits et enquêtes administratives. Elle assure l'orientation, l'accompagnement et l'harmonisation des agents (promotions). Elle suit également les cadres dans les établissements publics et les collectivités.

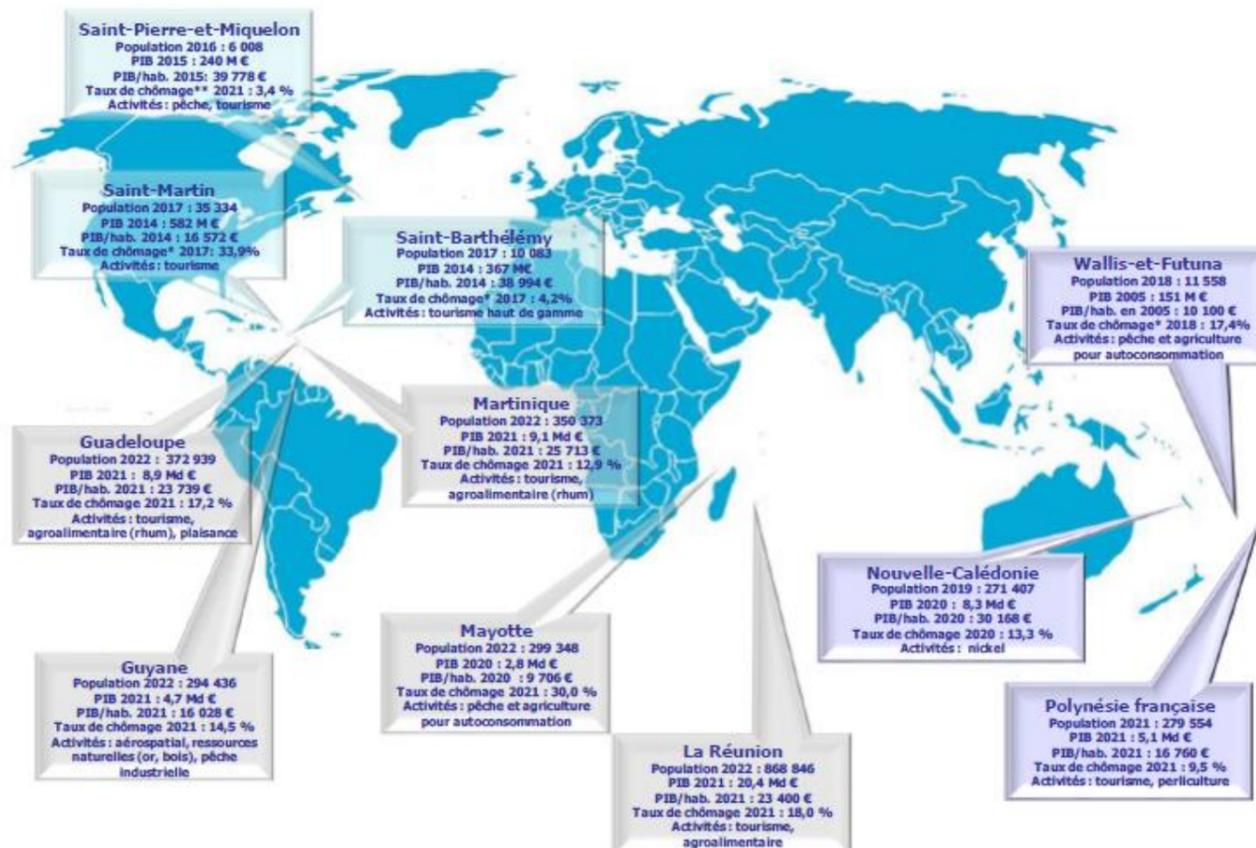
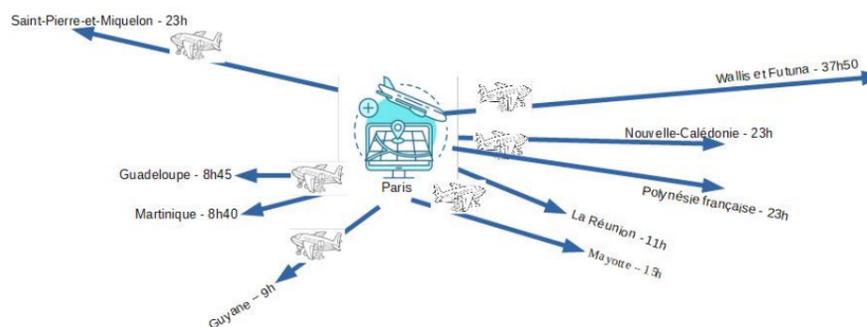
Le fonctionnement de la MIGT outre-mer est différent de celui des autres MIGT :

- large périmètre d'intervention avec une priorité d'action (3 océans et 3 millions d'habitants);
- prise directe avec les services déconcentrés sans le filtre et relai que peuvent constituer les services régionaux (DREAL) en métropole
- éloignement géographique qui oblige à planifier très en amont les déplacements longs (une à deux semaines) et à regrouper les types d'inspections ainsi que les services visités ;
- harmonisation des propositions pour les promotions des agents de catégorie A, B et C (mission dévolue aux DREAL en métropole sauf pour les A+)
- organisation de réunions régulières avec les directeurs et les secrétaires généraux, rôle d'intermédiaire entre les services locaux et l'administration centrale.



Les territoires ultramarins français

Distances et temps moyens



ORGANISATION

La MIGT outre-mer est une équipe réduite de 4 personnes, le coordonnateur, un membre permanent, un secrétaire général, et une assistante.

Positionnée au siège de l'IGEDD, l'équipe est complétée en tant que de besoin par des contributeurs d'autres sections. Les membres de l'équipe peuvent aussi participer à des missions à caractère national en fonction de leurs compétences.

La MIGT OM intervient régulièrement aux Antilles, en Guyane, à La Réunion, à Mayotte et à Saint-Pierre et Miquelon. Elle peut conduire des missions dans le Pacifique : Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, même si dans ces territoires, la majorité des services dépendent des gouvernements locaux et non de nos ministères (à l'exception des services des affaires maritimes, de l'aviation civile et des établissements publics du pôle ministériel).

Le coordonnateur de la MIGT outre-mer, et l'autre membre permanent, président les 7 MRAE d'outre-mer.

PERIMETRE

L'outre-mer français n'est pas une entité uniforme et se compose de territoires aux statuts divers, les départements et régions d'outre-mer (DROM), les collectivités d'outre-mer (COM) et des collectivités sui generis.

La superficie terrestre de cet ensemble est de l'ordre de 120 000 km² (sans la Terre Adélie en Antarctique dépendant des TAAF), soit 17,9% du territoire terrestre de la France. Les territoires ultramarins représentent par contre 97% de l'espace maritime français.

Au premier janvier 2022, la population de cet ensemble est de l'ordre de 3 millions d'habitants, soit environ 4,5 % de la population française. Ces territoires ont des évolutions démographiques très contrastées : très forte croissance en Guyane et surtout à Mayotte, croissance similaire à celle de la métropole à La Réunion et en Polynésie, baisse et vieillissement de la population aux Antilles.

Depuis la réforme de l'IGEDD, les membres permanents ont un double rattachement.

La MIGT OM compte ainsi 6 membres rattachés :



Jean-Yves Bajon

Membre de la section Audits, Inspections, et Transformation de l'Action Publique (AITAP)



Soraya Daou

Membre de la section Habitat, Aménagement et Cohésion Sociale (HACS)



Patrick Lambert

Membre de la section Mobilité et Transports (MT)
Commissaire du gouvernement GPM de la Martinique



Michel Py

Membre de la section Transition Energétique et Climat (TEC)



Olivier Robinet

Membre de la section Milieux, Ressources et Risques (MRR)



Frédéric Rocchi

Membre de la section Audits, Inspections, et Transformation de l'Action Publique (AITAP)

Ne pas aller plus vite mais aller plus loin: l'apport des membres rattachés.

FREDERIC ROCCHI, MEMBRE RATTACHE

Quel intérêt pour la MIGT OM ?

Avec le rattachement de 6 membres supplémentaires, la MIGT outre-mer a pris ses nouvelles marques.

Elle va pouvoir ainsi se mobiliser sur les nombreux sujets sensibles qui caractérisent les territoires ultra-marins notamment en raison de leur démographie : déchets, eau, déforestation, aires protégées, habitat indigne, transports, préservation et restauration de la biodiversité, énergies renouvelables...

Quel outil utilisez-vous ?

Une veille thématique par territoire et par membre permet d'être en prise chaque jour avec l'actualité et de suivre les événements, débats ou polémiques liés à la mise en œuvre de nos politiques publiques.

Nous utilisons aussi les différentes revues de presse, notamment celle du ministère des outre-mer.

Comment échangez-vous les informations ?

Le CODIR élargi, instance régulière et désormais habituelle de la MIGT est un rendez-vous durant lequel les anciens et les nouveaux membres échangent sur les sujets ultra marins. Les retours de mission y sont commentés, des invités extérieurs apportent leurs témoignages en complémentarité de nos propres actions, tous les sujets sont abordés sans tabou. Avec ce dispositif jeune mais plein de promesse, la MIGT dispose d'un potentiel enrichi avec des horizons nouveaux. Une chance et un beau défi pour aller plus loin.



Première réunion en présentiel le 6 avril 2022

CONNAISSANCE ET TERRITOIRES

Les missions sur le terrain

DIDIER KRUGER, COORDONNATEUR DE LA MIGT

Quel est l'objectif pour l'IGEDD des déplacements de la MIGT dans ces territoires lointains ?

Les missions dans les territoires ultramarins permettent de créer des liens avec des communautés de travail qui n'ont pas le même accès à l'administration que leurs homologues de l'hexagone. Même si des bilatérales avec les directeurs des DEAL, de la DGTM et de la DTAM* sont organisées en visioconférence une fois par trimestre, se rendre dans ces territoires me permet de percevoir le contexte, enjeux, et d'apporter des réponses.

A l'issue de chaque mission, je rédige un compte-rendu détaillé, adressé en interne à l'IGEDD et aux directeurs d'administration centrale concernés par les sujets qui me sont remontés.

Pourquoi avoir choisi Saint-Pierre-et-Miquelon et la Polynésie en 2022 ?

Pour St Pierre-et-Miquelon, il s'agit d'un petit territoire où l'on va rarement, atypique par rapport au reste de l'outre-mer en raison du climat, de la population et des missions de l'Etat. Mon déplacement a aussi permis d'apporter des éléments à la mission interministérielle en cours sur l'organisation des services de l'Etat.

En Polynésie, il n'y avait pas eu de déplacement de la MIGT depuis 5 ans à cause de l'extrême éloignement (24h de voyage) et du statut politique du territoire. Pourtant hors des services régaliens il y a de nombreux agents en détachement qui peuvent perdre le contact. Les demandes d'entretiens d'orientation ont été nombreuses (15 FIDOR)



Erosion de l'isthme de Miquelon



L'équipe de l'OFB en Polynésie française

* DEAL : direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DGTM : direction générale des territoires et de la mer
DTAM : direction des territoires, de l'alimentation et de la mer
** PPRL : plan de prévention des risques littoraux
NDLR

Pourquoi pas un parc national de zone humide pour les marais de Kaw ?

OLIVIER ROBINET, MEMBRE RATTACHE

Quel est l'objet de votre mission ?

Avec 5 autres collègues, dont Christophe Viret, nous sommes actuellement sur une mission intitulée « dialogue territorial sur les zones humides », qui vise à renforcer la protection et la valorisation des 18 sites les plus emblématiques de ces milieux en France. Un seul de ces sites est situé en outre-mer, il s'agit du marais de Kaw en Guyane.

Pourquoi avoir choisi ce site ?

A l'occasion d'une mission effectuée en octobre dernier, nous avons pu mesurer l'extraordinaire richesse du patrimoine naturel mais aussi culturel de ce site et dialoguer avec tous les acteurs sur les moyens de renforcer sa protection contre les activités illégales (braconnage, orpaillage) mais aussi de faire en sorte que ce site soit un levier au service du développement local.



Comment préserver ce site ?

Pour cela divers statuts de protection pour ce territoire ont été évoqués y compris celui d'un parc national qui permettrait, à travers des moyens dédiés, une gouvernance associant toutes les parties prenantes, et des actions en faveur du développement autour de la zone cœur, de répondre aux attentes des populations locales.

Si les moyens proviennent de l'Etat, la décision de lancer une telle démarche appartient aux acteurs locaux, après en avoir pesé tous les avantages mais aussi les contraintes. Accompagner les autorités locales dans cette réflexion, telle est l'objectif que s'est fixé la mission dans les prochains mois

UNE FORME NOUVELLE DE MISSION :

LE SAR DE MAYOTTE

CHRISTOPHE VIRET, MEMBRE PERMANENT

Depuis plus de deux ans Mayotte élabore son schéma d'aménagement régional intégrant un projet de territoire et de développement inscrit dans une perspective de 30 ans (Mayotte 2050). A la demande de la DGALN, une mission d'appui a été mise en place qui associe la DHUP, le Ministère des outre-mer, la DEAL et l'EPFA de Mayotte ainsi que l'IGEDD (MIGT-OM).

Après une période difficile dans l'élaboration du SAR compte tenu notamment du renouvellement des exécutifs locaux en 2021, celui-ci est arrivé aujourd'hui dans une phase de maturité, grâce à la mise en place d'ateliers des territoires sur toute l'année 2022. Les cinq intercommunalités de l'île, occupées à l'élaboration de leurs plans locaux d'urbanisme intercommunaux, ont bien accroché la dynamique en cours. L'autorité environnementale a par ailleurs été sollicitée pour un cadrage préalable.

Ce document qui pense l'avenir de Mayotte tant en terme de rééquilibrage en faveur du centre-ouest de l'île, mais aussi en termes d'équipements structurants, de gestion de la ressource en eau, de déchets, d'énergie, de projets d'aménagement urbain, de résorption de l'habitat insalubre, d'infrastructures de mobilité et de transport ou encore de la préservation de la biodiversité, entre aujourd'hui dans sa phase de rédaction finale, avant transmission à l'autorité environnementale et au Conseil d'Etat. Il devrait pouvoir être finalisé pour la fin de l'année 2023, et être formellement adopté au tout début de 2024.

La mission d'appui va donc se poursuivre tout au long de l'année 2023 pour aider les partenaires à tenir les échéances et à piloter la phase finale de rédaction. Il s'agit pour l'IGEDD de montrer ici sa capacité d'intervention et d'appui sous une forme d'intervention, originale, souple et efficace, qui ne passe pas par une mission classique et permet en tout cas que la dimension environnementale d'un tel schéma ne soit pas oubliée face aux enjeux d'aménagements importants que doit relever le 101ème département français.

GRAND FORMAT :

La prise en compte de l'évolution du trait de côte en outre-mer

MICHEL PY, MEMBRE RATTACHE

On a beaucoup entendu parler de la loi climat et résilience cette année...

En effet, la loi climat et résilience confirme un tournant fort pour les communes littorales. Après la parution de l'ordonnance sur l'aménagement durable des territoires littoraux le 7 avril, un décret d'application publié le 30 avril a établi une liste de 126 communes « dont l'action en matière d'urbanisme et la politique d'aménagement devra tenir compte de l'érosion du littoral ».

Sur les 126 communes y figurant, 25 collectivités d'outre-mer sont présentes : Martinique (13), Guadeloupe (9) et Guyane (3). Outre des conséquences lourdes en termes de constructions nouvelles, de nouveaux types de bail ou de droit de préemption, cette loi prévoit un volet de réforme de la zone des cinquante pas géométriques dans les Antilles

Quel élément récent a retenu votre attention sur des initiatives menées en outre-mer cette année ?

Avant de parler d'opérations concrètes, je souhaite évoquer une initiative qui me paraît essentielle : le séminaire international organisé par la Collectivité Territoriale de Martinique en octobre dernier sur la « résilience des outre-mer aux risques majeurs dans le contexte du changement climatique ».

La prise en compte de l'évolution du trait de côte et de ses conséquences implique de comprendre le fonctionnement actuel et mieux anticiper celui de demain. La Collectivité Territoriale de Martinique entend faire partager les connaissances, les expériences et les savoir-faire des différentes collectivités d'outre-mer dans le domaine de la prévention et de la gestion des risques, notamment sur les thématiques relatives à l'aménagement du territoire vis-à-vis du recul du trait de côte et de la montée des eaux.

Vous preniez l'exemple de la Martinique, quel avenir alors face à l'érosion côtière et la montée des eaux ?

Après la rédaction en 2021 d'un guide de l'érosion du littoral en Martinique, une stratégie durable d'aménagement du littoral s'est dessinée sur certains secteurs ou est en cours d'élaboration comme à La Trinité. Cette commune bénéficie depuis cet été d'un accompagnement scientifique et stratégique financé par l'Agence Française de Développement pour affiner sa connaissance des dynamiques côtières de la zone et définir un mode de gestion qui permette de prévenir durablement la dégradation des traits de côte sur cinq sites identifiés.



Signature de la convention entre le maire de la Trinité et le directeur de l'AFD le 7 juillet 2022



Séminaire-résilience-des-outre-mer-aux-risques-naturels-et-technologiques - oct 2022

Le bourg de Miquelon prend de la hauteur pour ne pas disparaître sous l'eau

SORAYA DAOU, MEMBRE RATTACHE

Le village de Miquelon, fortement menacé par la montée du niveau de la mer d'ici à 50 ans et confronté à de fortes tempêtes, pourrait être relocalisé. En quoi la submersion marine est un sujet autant écologique que patrimonial ?

Depuis plusieurs années, les alertes concernant le risque de submersion de certaines villes côtières aggravé par le changement climatique se multiplient. Le rapport du GIEC publié en 2021 confirme la vulnérabilité croissante des territoires subissant les conséquences du réchauffement climatique. En marge de la COP 27, Simon Kofe, ministre des affaires étrangères des Tuvalu (Etat du pacifique), a annoncé que l'archipel allait créer une version numérique de son territoire et de sa culture, menacés de disparition d'ici la fin du siècle, pour transmettre ce patrimoine aux futures générations.

La relocalisation : une solution de dernier recours même pour la France ?

Jusqu'ici, différentes stratégies de défense ou de protection face à la submersion marine ont été mises en œuvre à travers le monde. Face à la vitesse ou l'ampleur du phénomène accéléré par les violentes tempêtes dans certaines parties du monde, ces dispositifs se révèlent insuffisants. Seule alternative possible, une stratégie de déplacement des habitants, de recul ou de migration des activités et de l'urbanisme. En France, différentes régions côtières pourraient être concernées et les départements et collectivités d'Outremer qui concentrent une forte activité économique et résidentielle sur leur littoral figurent en première ligne.

Est-ce que la relocalisation d'une ville ou d'un village menacé par la submersion marine est une pratique qui a déjà été expérimentée dans le monde ?

Le mécanisme de la relocalisation d'un ensemble urbain et de ses habitants menacés par les conséquences d'une activité humaine a déjà été pratiqué dans différents pays. En revanche, le principe d'une relocalisation d'une ville ou village par anticipation d'un risque de submersion marine et du changement climatique n'a pas encore été suffisamment approfondi et encore moins sérieusement expérimenté. Or, face à l'importance de l'enjeu, il importe de définir une doctrine d'étude d'opportunité d'une relocalisation et de son envergure (du simple déplacement de population jusqu'à la déconstruction et reconstitution d'une ville ou d'un village) et d'établir des dispositifs opérationnels et financiers pour aider les collectivités concernées à moyen, long, et très long terme. A ce titre, le cas précurseur de du bourg de Miquelon peut être catalyseur de cette stratégie.

Comment les acteurs locaux de la collectivité de Saint Pierre et Miquelon se sont-ils inscrits dans cette démarche de relocalisation ?

Un projet de relocalisation s'avère techniquement complexe et lourd de conséquences. Les services de l'Etat et les autorités locales du village de Miquelon se sont appropriés le sujet du risque de submersion et ont opté pour un projet de relocalisation du village sur des terrains à proximité appartenant à la collectivité et surélevés par rapport au niveau de la mer. Pour se faire, différentes études sont menées dans le cadre d'ateliers des territoires en lien avec les habitants afin de déterminer la stratégie globale à mener. La MIGT d'outre-mer m'a sollicité en 2022 pour étudier les différentes pistes de financement et avancer sur l'étape suivante.



ETRE PRESENT AUPRES DES GRANDS ACTEURS LOCAUX

Un investissement utile et une attente partagée

DIDIER KRUGER, COORDONNATEUR DE LA MIGT

Pourquoi avoir organisé ces rencontres ?

Les déplacements des membres de la MIGT outre-mer sont l'occasion de développer des contacts avec les grands élus du territoire. Si les premiers contacts se sont fait à l'occasion d'une mission thématique (la filière canne en 2020 ou les aires protégées en 2021), je me suis vite rendu compte qu'il y avait un intérêt réciproque à ces rencontres. Petit à petit, les sollicitations sont devenues régulières au point de venir parfois des élus eux-mêmes. Les fonctions de président de MRAe ou de commissaire de gouvernement d'un grand port ont été, pour Christophe Viret et moi, des « cartes de visite » facilitatrices.

Et plus précisément qui avez-vous rencontré ?

J'ai pu ainsi rencontrer mi 2022 la nouvelle présidente de la Région Réunion, Huguette Bello, nouvellement élue, le président de la Collectivité territoriale de Guyane Gabriel Serville, ou le vice-président de la Polynésie Française. Ces grands élus sont curieux de l'IGEDD, structure qu'ils ne connaissent pas ou peu. C'est l'occasion de préciser notre posture particulière en marge de l'axe classique « service déconcentré – préfet – centrale ».

Quel intérêt pour la MIGT OM ?

Ces rencontres m'ont permis, en sens inverse, de connaître la vision des élus sur leur territoire, leurs projets et aussi leur ressenti sur les services de l'Etat, ce qui m'a donné ainsi la possibilité de rectifier quelques points. J'ai constaté que cette démarche spontanée, et la posture particulière de l'IGEDD créaient les conditions de la confiance. Tout ceci enrichit les informations de la MIGT OM à la disposition des futurs missionnés.



Rencontre avec Mme Huguette Bello, présidente de la région Réunion



Rencontre avec M. Gabriel Serville, président de la collectivité territoriale de Guyane



Jean-Christophe Bouissou, Vice-Président de la Polynésie française

LES MRAe D'OUTRE-MER

CHRISTOPHE VIRET, MEMBRE PERMANENT



Les deux membres permanents de la MIGT OM, Didier Kruger et Christophe Viret, président les 7 MRAe d'outre-mer : La Réunion, Mayotte, Guadeloupe, Martinique, Saint-Pierre-et-Miquelon et Saint-Martin.

Au moins une fois par an, en fonction du programme des déplacements outre-mer, une réunion est organisée sur place, qui permet de resserrer les liens, d'examiner différemment certains dossiers et d'ajuster les modes de travail si nécessaire.

Comme président de MRAE, le coordonnateur de la MIGT a pris pour principe d'exclure les avis tacites, et au besoin d'adapter le rythme des réunions pour pouvoir examiner l'ensemble des dossiers.

Les membres des MRAe travaillent en permanence sur la simplification de leurs avis, avec une priorisation des recommandations dans un avis de synthèse plus compact et plus lisible à la fois pour le maître d'ouvrage et pour le public.

En 2022, 68 avis ont été rendus par les MRAe d'outre-mer, dont 3 avis conformes.



L'équipe de la MRAe de la Guyane

La MRAe de la Réunion en tournée sur le terrain : une série de rencontres avec les collectivités locales et les sous-préfets



La MRAe de la Réunion reçue par le Président de la CASUD au Tampon

En 2022, le président de la MRAe a entamé une série de rencontres avec les collectivités locales et les sous-préfets. Elles se font en présence de Mme Ribes-Beaudemoulin (membre associée) et de M Besnard (Chef de service adjoint de la DEAL)

Ces rencontres ont pour objectif d'abord de se rencontrer, puis d'échanger sur la manière d'améliorer la prise en charge de l'environnement dans les projets, plans et programmes, dans l'intérêt général.

La MRAe délivre des avis *constructifs* qui peuvent sécuriser l'aboutissement d'un projet, et éviter les contentieux potentiels. Mais pour cela, il est nécessaire de connaître aussi le contexte local et le sens des projets.

Les premiers retours sur ces temps d'échange sont positifs, et encouragent la poursuite de ces rencontres sur les autres territoires ultramarins en 2023.

LE SUIVI DES RESSOURCES HUMAINES

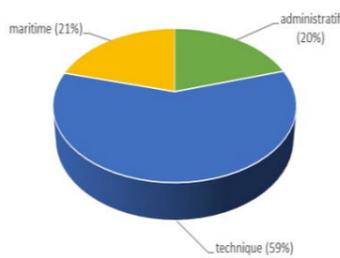
L'encadrement supérieur

JEROME PETITGUYOT, secrétaire général de la MIGT

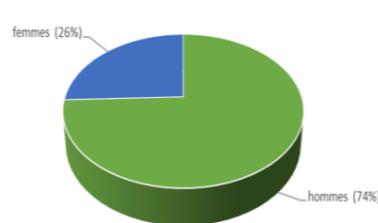


La MIGT outre-mer est présente auprès des agents à diverses occasions tout au long de l'année, que ce soit auprès de l'encadrement supérieur dans son rôle de suivi et de conseil lors des entretiens d'orientation, ou auprès des agents identifiés par leurs services pour une promotion, mais aussi des secrétariats généraux communs départementaux et du collectif des directeurs au moment de l'harmonisation des propositions de promotions.

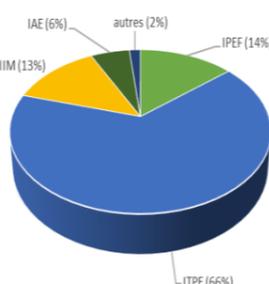
Répartition des cadres supérieurs par filière



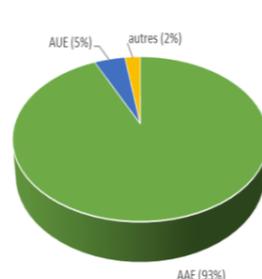
Répartition des cadres supérieurs par genre



Répartition des A+ techniques par corps



Répartition des A+ administratifs par corps

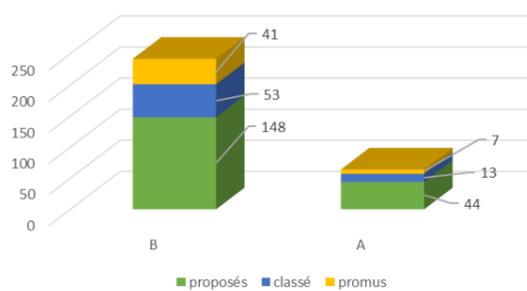


Les promotions

C'est la MIGT outre-mer qui harmonise les propositions de promotions des services ultramarins pour l'accès aux grades de SACDD, TSDD, Attaché et ITPE ainsi que tous les avancements dans ces corps et ceux des architectes urbanistes de l'État et des assistants de services sociaux. La MIGT intervient aussi pour les personnels non-titulaires. En 2022, nous avons reçu et traité 211 dossiers (142 pour des grades de catégorie B et 69 pour des grades de catégorie A). 77% des dossiers classés par la MIGT en catégorie B et 54% des dossiers classés en catégorie A* ont donné lieu à une promotion. Tous grades confondus, l'outre-mer représente presque 6% des promotions nationales.

L'important travail réalisé en amont avec les services et les SGCD, a permis d'adresser dans les temps à la DRH des classement conformes sur le fond et la forme. Nous portons une attention particulière à la parité et à l'équilibre entre territoires.

Résultats promotions 2023 (hors IDTPE et APAE*)



* Hors IDTPE et APAE, dont les résultats sont prévus à la mi-janvier 2023

LES FIDOR

CHRISTOPHE VIRET, MEMBRE PERMANENT

Pour les cadres A et A+ en outre-mer (429 agents), cet exercice d'entretien d'orientation est d'autant plus important que souvent ceux-ci sont plus isolés qu'en métropole et doivent anticiper bien plus en amont leurs éventuelles mobilités.

Conçu comme un temps d'échange sur la carrière, l'objectif est ici d'ouvrir à chacune et chacun des perspectives et d'apporter des conseils. Il se différencie en cela des évaluations annuelles (CREP) conduites par le supérieur hiérarchique.

Compte tenu du nombre d'agents pouvant en bénéficier outre-mer plus large qu'en métropole car intégrant les cadres A, la MIGT-OM a fait le choix d'être sollicitée par les agents plutôt que l'inverse, même si elle tente de repérer les agents qui n'ont pas vu les IGRH depuis longtemps.

En 2023, s'ajoutera à ce dispositif, une évaluation des compétences et des réalisations (à conduire tous les six ans - décret du 27 avril 2022) pour les seuls cadres supérieurs dans le cadre de la réforme de la haute fonction publique. A noter que cette évaluation collégiale ne saurait être conduite par le même IGRH qui a réalisé pour l'agent l'entretien d'orientation.

En 2022, la MIGT-OM a réalisé 97 entretiens (23 A+, 27 A, 47 B et C) sur tout le périmètre outre-mer.

Suivre et accompagner les agents de l'outre-mer

JEROME PETITGUYOT SECRETAIRE GENERAL DE LA MIGT

Pourquoi rencontrer les agents proposés ?

Être promu est un moment fort de la carrière, c'est bien-sûr d'abord une reconnaissance de la hiérarchie et de l'institution sur un parcours, mais c'est aussi un moment charnière, un challenge qui implique de nouvelles responsabilités, des attentes plus fortes de la hiérarchie et des collègues, d'acquérir de nouvelles compétences techniques et peut-être aussi de nouveaux savoir-faire et savoir-être.

Quel bénéfice pour l'agent ?

Pour les agents concernés, avoir un entretien sur ces questions, c'est l'occasion de faire le point et d'échanger sur les projets professionnels et les modalités de leur mise en œuvre. Ces rencontres font l'objet de « compte rendus d'entretien d'orientation (CEOR) », partagés uniquement entre l'agent et la MIGT, transmis au chargé de mission du corps seulement en cas d'accord de l'agent.

Combien d'entretiens avez-vous menés ?

En 2022, je me suis rendu dans l'océan indien et aux Antilles. J'y ai rencontré 52 agents : 7 de catégorie A, 32 de catégorie B et 13 de catégorie C. Ces entretiens sont importants, ils sont vraiment un temps d'échange et de réflexion. On y parle bien sûr des promotions, mais aussi des concours, de la mobilité qui n'est pas simple outre-mer, des projets professionnels et de ce qui les motive. Ils me permettent aussi de mieux comprendre le contexte, souvent complexe, des territoires et des services, ce qui m'est très utile dans la lecture des dossiers de promotion.



L'équipe du secrétariat général commun départemental de Mayotte en charge de la gestion des agents du pôle ministériel.

LES GRANDS PORTS MARITIMES D'OUTRE-MER

Le commissaire du gouvernement

DIDIER KRUGER, COORDONNATEUR

Le conseil de surveillance d'un grand port maritime est composé de cinq représentants de l'Etat ; deux représentants de la région, trois représentants des collectivités territoriales, trois représentants du personnel de l'établissement public, cinq ou six personnalités qualifiées nommées par l'Etat.

Le commissaire du Gouvernement porte la position de l'Etat dans la gouvernance du GPM. Il participe aux conseils de surveillances, aux conseils de développement, aux comités d'audit et à la commission consultative des marchés. Il agit en relai avec la direction générale des infrastructures, des transports et de la mer et les cabinets ministériels. Il est en contact régulier avec le préfet et le directoire du port.

Le coordonnateur de la MIGT outre-mer est commissaire du Gouvernement auprès des ports de Guyane et de La Réunion, et commissaire du gouvernement auprès du Conseil de Coordination Interportuaire Antilles-Guyane (CCIAG). **Christophe Viret** est son suppléant. Pour les ports de Martinique et de Guadeloupe les commissaires du Gouvernement sont des membres de la section mobilité-transport du CGEDD (**François Marendet** et **Patrick Lambert**).

En 2022 14 Conseils de surveillance se sont tenus pour ces 4 GPM (et autant de conseils de développement ou de comités d'audit qui y sont adossés).



CCIAG 20 mai 2022



Conseil de surveillance GPM de Guyane

LE FONCTIONNEMENT

Les grands ports maritimes (GPM) sont des établissements publics de l'Etat. Il y en a 7 en métropole et 4 en outre-mer. La Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM) au sein du ministère, exerce la tutelle des grands ports maritimes.

Les ports maritimes ultramarins jouissent d'un positionnement géostratégique exceptionnel, au plus près des grandes routes du transport maritime mondial, et contribuent au développement économique des outre-mer et de la métropole. Ils sont le principal mode d'approvisionnement pour la population de ces territoires insulaires ou enclavés.

Les GPM sont dotés d'une autonomie financière. Ils sont gérés par un directoire sous le contrôle d'un conseil de surveillance (voir ci-contre), pour dissocier les missions de contrôle et de gestion.

Le président du directoire est nommé par décret sur avis conforme du conseil de surveillance, qui nomme directement les autres membres du directoire.

Les GPM sont dotés d'un conseil de développement à caractère consultatif qui associe des représentants de la place portuaire, des milieux sociaux et associatifs, et des collectivités locales de proximité.

La bonne gestion des GPM par l'Etat et ses partenaires est très étroitement liée aux enjeux sociaux économiques des départements concernés.

Les grandes manœuvres de CMA CGM* ont commencé : les GPM des Antilles s'y préparent.

PATRICK LAMBERT, MEMBRE RATTACHE,

Quelles sont les stratégies de la 3e compagnie maritime mondiale ?

L'armateur français souhaite conforter sa position dominante dans les Antilles françaises et poursuivre son développement en Amérique centrale et au Nord de l'Amérique du Sud. Il doit par ailleurs faire évoluer sa flotte pour répondre aux exigences de l'OMI en termes d'émissions. Il a en conséquence lancé la construction de sept nouveaux porte-conteneurs de grande capacité fonctionnant au gaz naturel, et dès que possible au biogaz, destinés à remplacer en 2024 les navires existants. CMA-CGM réorganise à cette occasion ses lignes et met en place un hub de transbordement aux Antilles pour cette partie du monde...

Quel sera l'impact pour les ports antillais ?

Les ports de Martinique et de Guadeloupe jusqu'ici dimensionnés pour traiter le marché intérieur de leur île vont prendre une autre dimension, avec une sensible augmentation du trafic à traiter. Cela suppose une réorganisation profonde des deux terminaux et une adaptation des infrastructures-quais et terre-pleins- et de l'outillage, avec des investissements conséquents de part et d'autre. Ce projet est l'occasion d'accélérer la décarbonation des ports et d'ouvrir des opportunités de développement économique de leur territoire, en particulier d'activités logistiques à valeur ajoutée.



* Située à Marseille, la société CMA CGM est spécialisée dans le secteur d'activité des transports maritimes et côtiers de fret. Présent dans plus de 160 pays avec plus de 400 bureaux, 750 entrepôts, 150 000 employés et doté d'une flotte de 584 navires, le Groupe CMA CGM dessert 420 des 521 ports de commerce du monde et gère plus de 250 lignes. - NDLR

Quel rôle peut jouer l'IGEDD à travers le commissaire du gouvernement ?

Les commissaires du gouvernement (moi-même pour la Martinique et François Marendet pour la Guadeloupe) jouent un rôle classique de conseil et d'assistance pour le directoire et le conseil de surveillance de ces grands ports. Pour ce projet exceptionnel et qui doit être mis en place dans des délais contraints, les ministres des transports, de la mer et de l'outre-mer nous ont missionnés tous les deux pour accompagner la mise en place d'un "memorandum of understanding" ** entre les ports et l'armateur. Nous jouons ici un rôle d'interface et de facilitation entre les futurs signataires et les différentes administrations concernées de l'Etat et des collectivités locales.

** Un memorandum of understanding (MoU) se traduit par protocole d'accord. Il s'agit d'un accord signé entre deux ou plusieurs parties, pour définir les liens qui les unissent et leurs objectifs communs. - NDLR

COLLEGE OUTRE-MER

Première réunion à l'automne 2022

Le 12 octobre, le premier collège outre-mer – fondateur - a réuni une trentaine de participants en présentiel et en visioconférence. Après un tour de table des participants et une introduction, la parole a été donnée aux deux grands invités du jour.



Olivier Thibault, directeur de l'eau et de la biodiversité (DEB) a exposé la stratégie nationale de la biodiversité (SNB) et son impact potentiel sur les OM, puis la territorialisation de la stratégie nationale pour les aires protégées (SAP).

Sur tous ces sujets, ce n'est pas la question des moyens financiers qui est centrale mais la capacité des territoires à s'organiser et monter correctement des projets et à dépenser.

Olivier Thibault a rappelé la présence de Najib Mahfoudi, délégué interministériel à la DEB en charge de la coordination interministérielle du plan eau Dom et la coordination des sujets biodiversité outre-mer.

En conclusion, la DEB reste preneuse d'échanges réguliers avec le collège sur tous ces sujets

Sophie Brocas, directrice générale des outre-mer, a exposé les cinq grands axes de la feuille de route du ministère des outre-mer.

- changer le quotidien
- assurer la sécurité
- créer de la valeur
- s'adapter – différencier - responsabiliser
- favoriser l'intégration régionale



Elle a ensuite exposé ses attentes envers l'IGEDD, qu'elle souhaite solliciter pour son expertise sur les verrous institutionnels, législatifs et réglementaires, mais également pour poursuivre la réflexion sur l'ingénierie publique, et pour penser des dispositifs d'appui à court terme (entre sollicitations ponctuelles et mission classique).

La feuille de route du collège pour 2023 -2024 a été établie à l'issue d'un questionnaire et d'un débat, elle prévoit les thèmes suivants :

- l'eau et sa gestion
- les transports dans le contexte de l'insularité
- la gestion et le management des établissements publics et organismes rattachés au pôle ministériel
- les services déconcentrés de l'Etat ultramarins et les supports,
- les enjeux liés aux évolutions démographiques
- la souveraineté alimentaire (avec le CGAAER)
- la planification écologique dans les outre-mer

LE FONCTIONNEMENT

DIDIER KRUGER, COORDONNATEUR

Le collège outre-mer est issu de la réforme « Avenir CGEDD », et plus particulièrement du volet restructuration des collèges. La décision du Vice-président du CGEDD du 14 décembre 2021 a validé une liste de 5 collèges dont le collège outre-mer qui est une création. En effet, il existait auparavant une commission spéciale outre-mer (CSOM), mais pas de collège en tant que tel.

Comme les autres collèges, et dans le cadre des objectifs de la section ESPD, il doit être un vecteur de transversalité, d'échanges et de connaissance au sein de l'IGEDD.

Au-delà de l'IGEDD, le collège outre-mer doit aussi contribuer à dégager une vision plus cohérente, plus globale du périmètre ultramarin, utile au sein du pôle ministériel.

Le collège outre-mer est le seul dont l'identité est un périmètre géographique (les territoires ultramarins) et non une politique publique. Ceci conduit à adopter un fonctionnement spécifique qui est évoqué dans sa feuille de route 2023-2024. Il pourra ainsi travailler sur toutes les problématiques thématiques dans les outre-mer (eau, énergie, mer, biodiversité, risques, transports, etc.) mais aussi managériales (isolement, ingénierie publique, gestion des RH, lien avec la métropole, autonomie, etc.).

Il est animé par le coordonnateur de la MIGT outre-mer ; les membres de la MIGT élargie en sont membres de droit, et ont vocation à participer activement à cette animation.

Le financement des politiques publiques en outre-mer,

Décodage :

JEAN-YVES BAJON, MEMBRE RATTACHE

Quelles sont les contributions financières de la transition écologique en outre-mer ?

Les contributions financières apportées par la France au développement de ses territoires d'outre-mer sont de deux natures :

- les dépenses fiscales qui octroient un certain nombre d'abattements aux entreprises, aux résidents et aux investisseurs dans ces territoires
- les budgets votés en loi de finance qui sont organisés en missions, elles-mêmes subdivisées en programmes. Il existe également un programme spécifique du Ministère de l'Intérieur créé en 2006 : le PITE (Programme des Interventions Territoriales de l'Etat).

Concrètement quel est l'ordre d'idée de ces budgets ?

Pour les dépenses fiscales (budget le plus important en terme de montants), le total des exemptions a représenté en 2021 plus de 6 milliards d'euros. A titre d'exemple, les exemptions comprennent la réduction de l'impôt sur le revenu (1,6 milliard d'euros), la réduction de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (3 milliards d'euros), les crédits d'impôts productifs en outre-mer (150 millions d'euros) ...

Les dépenses budgétaires sont principalement portées dans le cadre d'une mission gérée par le Ministère de l'outre-mer, la « mission outre-mer », elle-même répartie entre deux programmes, le programme 138 « Emploi » (1,7 milliard d'euros) et le programme 123 « Conditions de vie » (593 millions d'euros). La Direction Générale de l'Outre-Mer (DGOM) est responsable de l'engagement de ces deux programmes.

Quelques mots sur le programme des interventions territoriales de l'Etat ?

Ce programme mobilise plusieurs programmes budgétaires relevant de différents ministères pour faciliter la conduite de grands projets territoriaux dans certains territoires. Ce programme finance notamment le Fonds interministériel pour la transformation de la Guyane constitué à l'issue des accords de 2017 consécutifs aux manifestations qu'a connu le département cette année-là. Le PITE porte les cinq volets inscrits dans le contrat de convergence et de transformation (CCT) signé par l'Etat avec la Guyane. Les crédits sont notamment consacrés à la réhabilitation de collèges et de campus universitaires, à des opérations de revitalisation urbaine et à la mise en place d'une plateforme d'appui aux collectivités territoriales guyanaises.

